



## nombres d,heures de travail

Par **jean marc**, le **17/08/2008** à **12:53**

bonjour je voudrais savoir si c'est legal de travailler 7 jours

tout en sachant que ces 7 jours tombent sur deux semaine differentes

vu que ce sont des horaires décales

merci a vous

j-m

Par **coolover**, le **18/08/2008** à **12:43**

Bonjour jean-marc.

Je suppose que tu parles de 7 jours d'affilés. Aurais tu travailler 7\*24H :) ?

La durée maximale du travail est de 48heures par semaine mais il peut y avoir des modulations du temps de travail : répartition sur plusieurs semaines, voire sur l'année, de l'horaire légale, jour de récupération, disposition spécifique en matière de temps partiel, disposition pour les cadres etc...

Vérifier dans ta convention collective, auprès de tes représentants du personnel ou de l'inspection du travail.

Si tu as travaillé un dimanche, en principe aucune entreprise n'a le droit d'être ouverte le dimanche, sauf autorisation de la préfecture. A vérifier aussi.

La question du temps de travail est toujours un peu difficile car il peut y avoir de nombreux textes en la matière et des modulations diverses.

Ce qui est sûr, c'est que chaque heures (sup ?) travaillées doit être payées ! C'est déjà ça :)

Par **domi**, le **18/08/2008** à **13:29**

Pour info , je travaille en milieu hospitalier et il m'arrive d'avoir par exemple lundi mardi en repos la 1ere semaine et vendredi samedi dimanche la semaine d'après , ce qui me fait 9 jours de travail consécutifs ! Bien entendu , j'ai des repos supplémentaires ! tu retrouves également ce genre de roulement en restauration ... Domi

Par **miaoumiaou47**, le **22/10/2008** à **00:10**

pour info il est interdit (meme en milieu medical) de travailler plus de six jours d'affilés .